

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-251

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT


M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108536-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-251

AMBARES-ET-LAGRAVE - Projet d'aménagement du secteur Gare de la Grave - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE

Située au Nord-est de l'agglomération bordelaise, la Commune d'Ambarès-et-Lagrave occupe une position centrale au cœur de la Presqu'île d'Ambès, dont elle est la commune la plus importante, de part et d'autre de l'autoroute A10. Elle comptait une population de 16 792 habitants au 1er janvier 2018, en forte croissance.

La Commune bénéficie de la présence de deux gares TER, dont la gare de La Grave aujourd'hui enclavée et peu visible. L'offre de desserte de cette gare doit à terme s'améliorer avec la mise en service du Service de Réseau Express Métropolitain (SERM) à l'horizon 2028.

Bordeaux Métropole, compétente en matière de développement et d'aménagement en application de l'article L5217-2 I 1° du Code général des collectivités territoriales, mène une politique de développement économique durable visant à soutenir le maintien et le développement d'emplois sur son territoire. Elle porte également une attention particulière à l'équilibre territorial en couplant les bassins d'emplois et de vie en développant une offre de logement adaptée à tous les publics.

Bordeaux Métropole a missionné sa société publique locale, la Fabrique de Bordeaux Métropole, pour étudier le secteur et définir les conditions de mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble capable d'agir sur l'espace public et les terrains privés.

Dans ce cadre, La Fab a désigné un groupement d'urbanistes-conseil et d'AMO (Atelier Roberta, Compagnie Architecture, Mageo VRD, etc...), pour mener les études urbaines, paysagères et environnementales sur le périmètre du projet. Ces études ont pour objet l'élaboration de documents garantissant la cohérence du paysage général et des bâtiments. En parallèle, des études techniques (circulation, biodiversité...) ont permis de mieux connaître les thèmes à prendre en compte.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- aménager des équipements publics, notamment des espaces publics révélant le pôle gare,
- développer l'offre de services autour de la gare de La Grave afin de participer à la création d'une centralité urbaine et au report modal vers le transport en commun pour tous les usagers,
- offrir du logement pour tous les publics, et notamment du logement social et des logements pour les étudiants, en lien avec les besoins identifiés au PLU,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique, en assurant le développement d'un pôle d'activités productif (artisanat,

- industrie) à coût maîtrisés et la création d'un pôle tertiaire,
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
 - viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.

Ces objectifs d'aménagement s'inscrivent directement dans les objectifs visés à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme de maîtrise d'une politique locale de l'habitat, d'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil d'activités économiques, la réalisation d'équipements collectifs et le renouvellement urbain. Le projet d'aménagement du site de la gare de La Grave devrait prendre la forme d'une zone d'aménagement concerté.

Ces objectifs d'aménagement concourent à la mise en œuvre de l'OIM « Rive Droite » visant à développer l'identité économique de la Rive Droite, en valorisant et consolidant les filières économiques d'excellence du territoire.

3. DEROULEMENT ET BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

3.1 Modalités

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation réglementaire a été lancée afin de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Les modalités de concertation ont fait l'objet d'une délibération en date du 27 janvier 2023 et de plusieurs arrêtés de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole décrits ci-après.

L'annonce de l'ouverture de la concertation a été portée à la connaissance du public :

- par voie de presse dans le quotidien Sud-Ouest le 15 septembre 2023 et dans le journal municipal de la Commune de Ambarès-et-Lagrave,
- par voie électronique sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>,
- par les réseaux sociaux des collectivités.

La concertation s'est déroulée du lundi 18 septembre 2023 au lundi 6 janvier 2025.

Par arrêté n°23METPP00745 en date du 21 juillet 2023, la présidente de Bordeaux Métropole a rappelé les modalités de la concertation de la délibération et précisé les dates et la durée de la concertation (du lundi 18 septembre 2023 au 1er juin 2024). Cet arrêté et la délibération ont fait l'objet d'affichages dans les locaux des collectivités (Commune, Métropole).

Par arrêté n°023METPP01221 en date du 7 décembre 2023, la Présidente de Bordeaux Métropole a fixé des modalités complémentaires (trois réunions de travail et une réunion de clôture) et prorogé la durée de la concertation jusqu'au 31 juillet 2025. Cet arrêté et la délibération ont fait l'objet d'affichages dans les locaux des collectivités (Commune, Métropole).

Par arrêté n°24METAJPP00741 en date du 29 juillet 2024, la Présidente de Bordeaux Métropole a fixé des modalités complémentaires et prorogé la durée de la concertation jusqu'au 31 juillet 2025. Cet arrêté et la délibération ont fait l'objet d'affichages dans les locaux des collectivités (Commune, Métropole).

Par arrêté n°24METAJPP01217 en date du 16 décembre 2024, la Présidente de Bordeaux Métropole a prorogé la durée de la concertation jusqu'au 6 janvier 2025. Cet arrêté et la délibération ont fait l'objet d'affichages dans les locaux des collectivités (Commune, Métropole).

L'annonce de la clôture de la concertation a été publiée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et dans le journal municipal de la Commune de Ambarès-et-Lagrave.

L'information du public :

Un dossier de présentation du projet et un registre d'expression ont été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public :

- dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet – 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux,
- en mairie d'Ambarès-et-Lagrave– A l'accueil de la mairie, à l'Hôtel de ville, 18 place

de la Victoire, 33440 Ambarès-et-Lagrave,

• dans les locaux de Bordeaux Métropole - A l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont,

Le dossier de présentation du projet et ses annexes, ainsi qu'un registre d'expression en ligne a été ouvert sur le site internet <https://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Outre la délibération et l'arrêté susmentionnés, le dossier initial mis à disposition du public en ligne et hors ligne comportait :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre d'étude,
- la présente délibération.

La communication autour de la concertation :

Afin d'informer largement le public plusieurs moyens de communication et d'information sur le déroulement de la concertation ont été déployés avec le concours de la ville d'Ambarès-et-Lagrave, dont pour chaque évènement :

- la page Internet dédiée au projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (participation.bordeaux-metropole.fr) reprenait les éléments du dossier physique de concertation sur le projet et la démarche de concertation,
- des affiches d'annonce des rendez-vous de la concertation qui a été affichée sur le mobilier urbain de la commune de Ambarès-et-Lagrave,
- plusieurs publications sur la page Facebook de la Ville d'Ambarès-et-Lagrave,
- une mise à la une de la concertation sur la page d'accueil du site internet de la Ville d'Ambarès-et-Lagrave et publications des rendez-vous dans la section Agenda,
- un encart informatif dans plusieurs numéros du magazine municipal Alto de la mairie d'Ambarès-et-Lagrave,
- la diffusion des informations et actualité de la concertation lors de conseils de quartier,
- plusieurs courriers et flyers d'information distribués aux riverains du quartier Quartier de la Gare de La Grave d'Ambarès lors de la tenue de chaque réunion.

3.2 Déroulement de la concertation réglementaire

Concernant la concertation numérique

Au total, 1 commentaire et 2 propositions ont été déposés via la plateforme par 2 participants.

5 personnes se sont abonnées à la concertation.

Concernant la concertation en mairie et dans les locaux de Bordeaux Métropole

Aucun avis n'a été laissé dans les registres disponibles dans les différents locaux.

Concernant les évènements de la concertation

Plusieurs rencontres avec le public ont été organisées pendant la concertation selon trois séquences (diagnostic, scénario, plan guide) :

Une première réunion publique – l'apéro rail de lancement [Diagnostic] - 2 octobre 2023 de 17h à 19h30

Cette réunion a réuni 20 personnes devant le bâtiment de la gare de La Grave à Ambarès-et-Lagrave.

Cette rencontre a réuni les habitants du quartier autour d'un évènement festif pour permettre à chacun de s'exprimer autour de la maquette du projet. Ce temps a permis de collecter les envies, les points de frictions et les craintes des participants.

Une enquête auprès de la population

Un questionnaire en ligne a été diffusé sur les différents canaux de communication. Il a été ouvert du 18 septembre 2023 au 12 décembre 2024 et a récolté 34 participations.

La thématique générale abordée dans ce questionnaire est : Quel avenir pour le quartier de la Gare de la Grave d'Ambarès ? par des questions autour de la mobilité, de l'attractivité et de l'animation du quartier.

Une balade urbaine – [Diagnostic] - 7 octobre 2023 de 10h à 12h

Cette balade a réuni 2 personnes.

La balade urbaine était organisée pour découvrir le territoire à travers les témoignages des habitants (territoire vécu), transmettre de l'information sur le site (histoire, entité paysagère, enjeux environnementaux...) et libérer la parole pour recueillir des avis, des usages, identifier des besoins dans le cadre de l'état des lieux.

Pendant le parcours, les sujets suivants ont guidé la balade :

- en termes de paysage : histoire du lieu, tracé des ruisseaux et enjeux associés, types de végétaux présents et enjeux associés (espèces invasives, zones humides, état de la végétation...).
- en termes de mobilités : comment se déplacent les habitants/usagers (atouts et manques), quels enjeux à pied, en vélo, en voiture...
- en termes d'espaces publics : quels sont les lieux fédérateurs dans le quartier ? Quels espaces verts existent / manquent ?

Les participants ont reçu pour s'informer et s'exprimer sur le projet un guide de la balade urbaine pour s'exprimer avec 4 questions ouvertes par étapes.

Une seconde réunion publique [Diagnostic] – 5 octobre 2023 de 18h à 20h **Restitution du premier diagnostic**

Cette réunion a réuni 15 personnes environ à l'auditorium de l'IRSA.

Elle a permis de restituer le diagnostic récolté pendant la semaine de résidence du bureau d'études in situ. Ce diagnostic a été présenté autour de la maquette et d'un diaporama. Chaque participant a pu s'exprimer sur celui-ci : il en est ressorti un sentiment général d'interrogation autour de l'opportunité du projet voire un sentiment d'inquiétude.

Un premier atelier de travail [Scénario] – 11 décembre 2023 de 18h à 20h

Cette réunion a réuni 20 personnes au Pôle Evasion à Ambarès-et-Lagrave, ainsi que des représentants de l'IRSA.

Un atelier sur la thématique « Espaces publics » déroulé en deux parties :

- rappel du périmètre du projet d'aménagement, de la gouvernance du projet et des enjeux et des invariants (contraintes environnementales et constructives, etc.),
- rappel de la synthèse sur la semaine de résidence, du calendrier prévisionnel de la concertation,
- atelier de 55 minutes en forma table-ronde sur plan et par un jeu de cartes pour travailler à la programmation générale des futures constructions des espaces publics.

Un second atelier de travail – l'apéro'rail Mobilité [Scénario] - 3 juin 2024 de 18h à 20h

Cette réunion a réuni 35 personnes au Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare de La Grave à Ambarès-et-Lagrave, ainsi que des représentants de l'IRSA.

Un atelier sur la thématique « Mobilité » autour d'une maquette, de panneaux de synthèse des études pré-opérationnelles :

- rappel des enjeux et des invariants,
- présentation de la synthèse du diagnostic sur les mobilités, étude sanitaire des marronniers, éléments issus de la concertation,
- présentation des deux scénarios de mobilités et de la répartition fonctionnelle du projet.

Un troisième atelier de travail [Plan guide] – 4 novembre 2024 de 18h à 20h

Cette réunion a réuni 20 personnes au Pôle Evasion à Ambarès-et-Lagrave pour travailler le « Plan Guide » autour de petites maquettes de logements en volume et de carnets de voyage à remplir :

- présentation des nouveaux éléments de diagnostic,
- présentation des choix faits par la collectivité (franchissement des voies ferrées, etc.),
- présentation du plan guide (des éléments du programme et des surfaces).

Une réunion publique de clôture – 12 décembre 2024 de 18h à 20h

Cette réunion a réuni 20 personnes au Pôle Evasion à Ambarès-et-Lagrave autour d'une exposition sur les grands thèmes de l'opération d'aménagement (habiter, travailler, circuler) et de la maquette complétée du plan guide travaillé.

Cette réunion s'est déroulée en deux temps :

- décisions des élus en réponse aux différentes demandes des habitants durant la concertation sur le transport et l'accessibilité, l'espace public et la nature, les services et équipements publics, les commerces et restauration,
- déambulation entre les différents corners et autour de la maquette pour présenter le récit du projet à travers la circulation, l'habitat, l'espace public et la vie active (objectifs, étapes et reportage photos).

3.3 Bilan de la concertation

Les chiffres clés en synthèse :

- 6 rencontres publiques,
- 1 atelier avec les résidents de l'IRSA et les professionnels avec 18 participants
- 8 entretiens avec des acteurs locaux,
- 200 personnes touchées à travers le porte-à-porte et les stands sur les marchés et à la sortie de l'école.

Les contributions du public ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- transport et accessibilité qui représentent environ 45% des expressions du public,
- le commerce, les services et les équipements publics 38% des expressions du public,
- le cadre de vie (espace public, nature) représentant 17% des expressions du public.

Synthèse des contributions du public :

Sur le sujet des transports et de l'accessibilité :

- améliorer la sécurité des rues, apaiser le quartier,
- installer de commodités vélo : station de gonflage et stationnements sécurisés,
- créer un escalier depuis la rue Alfred de Musset pour accéder à l'avenue de la Libération,
- augmenter la fréquence des TER,
- discuter du projet de la gare de La Grave avec la commune de St-Vincent-de-Paul,
- la suggestion d'une passerelle ou d'un passage souterrain pour accéder aux quais de la gare de Ambarès-et-Lagrave.

Le second sujet le plus abordé relève du commerce, des services et des équipements publics, les contributions ont porté sur :

- des inquiétudes sur le risque de proximité et de vis-à-vis par rapport aux habitations existantes,
- l'implantation d'infrastructures sportives et éducatives,
- l'implantation d'infrastructures de santé et de services,
- l'implantation d'espaces de convivialité, des lieux pour se retrouver (café, salon de thé, snack...),
- l'implantation de commerces de proximité : boulangerie, petites épiceries, même si crainte que cela ne marche pas.

Sur le dernier volet du cadre de vie avec les thèmes des espaces publics favorisant les modes doux et inclusifs et de la nature. Les contributions sur ce sujet portent sur :

- la préservation des zones boisées et naturelles,
- la conservation du patrimoine naturel existant (marronniers, entretien des cours d'eau...),
- la création de parcours piétons (autour du ruisseau Barbère) et d'espaces conviviaux et familiaux La conception d'espaces publics inclusifs pour les personnes ayant des déficiences visuelles.

Bien entendu, il sera maintenu un cadre de dialogue tout au long du processus de projet, et ce sur les prochaines étapes qui jalonnent le projet.

Le bilan joint à la présente délibération (annexe n°1) synthétise l'ensemble des avis, remarques, questions relevées au cours de la concertation et propose des éléments de réponse aux principaux sujets soulevés par les participants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, notamment son article L. 103-2 et suivant,
VU la délibération n° 2023-13 du 27 janvier 2023 précisant le périmètre et les modalités de la concertation,

VU les arrêtés successifs de Bordeaux Métropole précisant les modalités de la concertation sur le secteur du Quartier de la Gare de La Grave d'Ambarès,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire du projet d'aménagement du secteur de la Gare de La Grave d'Ambarès à Ambarès-et-Lagrave s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE la concertation, organisée sur la période du lundi 18 septembre 2023 au lundi 6 janvier 2025 a permis d'approfondir avec le public les orientations d'aménagements du projet et d'étudier la faisabilité des suggestions émises par le public dans la conception du projet,

CONSIDERANT QU'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

CONSIDERANT les objectifs de l'opération, la nécessité d'une intervention publique en vue d'enclencher les mutations urbaines en accompagnement de l'offre nouvelle de transport du SERM et la mise en œuvre des politiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement du Quartier de la Gare de La Grave d'Ambarès à Ambarès-et-Lagrave, ci-joint annexé,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de prendre les mesures d'exécution de la présente délibération, et notamment les formalités de publicité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------